

DEC210858DR02

Décision portant nomination de Mme Geovanna Marques Ferraz aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant création de l'unité mixte n°8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT) et nommant M. Cyril Lemieux en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8065 en date du 10/04/2019 ;

Considérant que Mme Geovanna Marques Ferraz a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 05/10/2020 au 07/10/2020 et du 09/02/2021 au 11/02/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Geovanna Marques Ferraz, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT), à compter du 12/02/2021.

Mme Geovanna Marques Ferraz exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Geovanna Marques Ferraz est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

Le directeur de l'unité
Cyril Lemieux

Visa du Président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Christophe Prochasson

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

